

# Charte

## Entrepreneurs du Monde

Charte mise à jour en septembre 2012

La présente Charte rappelle la mission de l'association et explicite les valeurs et les principes qui animent les actions d'Entrepreneurs du Monde.

## **I. Mission**

Association française créée en 1998, Entrepreneurs du Monde agit auprès des populations des pays en développement. Elle permet à des milliers de femmes et d'hommes en situation de grande précarité d'améliorer leurs conditions de vie : elle les appuie dans leurs **propres initiatives économiques** et leur facilite l'accès à des produits à fort impact sanitaire, économique et écologique. Elle les aide à les **mettre en situation de réussite et ainsi à réaliser des progrès économiques et sociaux**.

Aujourd'hui, l'association agit autour de **3 axes** :

**Microfinance sociale** pour proposer à des marchandes, des couturières, des coiffeurs, des cultivatrices et autres acteurs du secteur informel, des services financiers (prêts, épargne, assurance, etc.) et des services socio-économiques (formations, suivi individualisé, référencement vers d'autres structures spécialisées, etc.) pour les aider dans le développement de leur activité et l'amélioration de leur quotidien.

**Entrepreneuriat social** pour favoriser la diffusion de produits à fort impact sanitaire, économique et écologique : réchauds à gaz et foyers améliorés à bois ou charbon, lampes solaires, spiruline, habitat adapté aux contraintes et aux besoins locaux. Ce volet fonctionne comme un incubateur d'innovations sociales et environnementales au bénéfice des familles soutenues par Entrepreneurs du Monde. Il favorise l'émergence d'un réseau local d'entreprises sociales autonomes, gérées par des entrepreneurs locaux, dont les capacités ont été renforcées au préalable par l'association.

**Création de très petites entreprises (TPE) et accès à l'emploi dans le secteur formel** pour encourager d'une part des artisans et fournisseurs de services de base à développer une très petite entreprise (TPE) et, d'autre part, pour accompagner certains jeunes dans leur recherche d'emploi.

Les **familles bénéficiaires** ont un accès limité aux services de base tels le capital, l'épargne, la formation mais aussi la santé, l'éducation, l'énergie, l'eau potable, un logement décent, etc.

Les **zones** d'actions sont les quartiers précaires et insalubres de grandes villes ou les zones reculées, en Afrique, en Asie et en Haïti.

## **2. Modes d'action**

L'association agit en tant qu'incubateur de programmes ou en appui à des partenaires locaux.

**Appui technique** : elle les conseille et leur donne les moyens de diversifier leurs services, mettre en œuvre la méthodologie de prêts la plus pertinente, utiliser les outils de gestion adaptés, renforcer et mesurer leur performance sociale. Elle les aide aussi à choisir une structure juridique adaptée, à améliorer leur gouvernance et à rechercher des fonds.

**Appui financier** : elle couvre le déficit d'exploitation du programme ou partenaire jusqu'à ce qu'il atteigne l'équilibre financier, soit en moyenne pendant 5 ans.

### **3. Principes directeurs**

Les équipes et partenaires locaux sont engagés autour des principes directeurs suivants :

- Chercher à toujours toucher les familles les plus pauvres.
- Agir dans la plus grande proximité et s'appuyer sur des équipes issues des zones d'action.
- Avoir une démarche pragmatique et professionnelle : répondre aux besoins des partenaires et des bénéficiaires de manière réactive et pertinente ; recruter des professionnels qualifiés; appliquer des méthodes de gestion rigoureuses, efficaces et évolutives.
- Agir dans la plus stricte neutralité confessionnelle et politique et de manière citoyenne dans chaque lieu d'intervention.
- Prévoir, dès leur conception, la viabilité à terme des programmes à trois niveaux :
  - organisationnel : mettre en place une équipe locale autonome, des procédures de fonctionnement et des outils de gestion et de contrôle
  - institutionnel : construire une structure légale enregistrée localement
  - financier : atteindre l'autofinancement
- Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques grâce à la capitalisation des expériences des programmes et partenaires.
- Promouvoir la transparence auprès des bénéficiaires et des donateurs en fournissant une information complète et contrôlée par des audits externes.

La présente Charte est le garant du respect de la mission d'Entrepreneurs du Monde. Elle est portée à la connaissance de toutes les parties contribuant à la mise en œuvre de la mission de l'association (adhérents, administrateurs, salariés, volontaires, bénévoles) qui doivent s'engager à la respecter, ainsi qu'aux bailleurs de fonds, aux partenaires soutenus et à Entrepreneurs du Monde UK.

La Charte fera l'objet d'une révision périodique dans le but de s'assurer que son contenu corresponde toujours aux intentions et aux principes de l'association. Au minimum, la Charte sera revue tous les deux ans.